

Conférence des ministres de la Jeunesse et des Sports (CONFEJES)

La IXe session annuelle de la Conférence des ministres de la Jeunesse et des Sports des pays francophones s'est tenue à Paris les 26 et 27 octobre 1978. Dirigée par l'Ambassadeur du Canada en France, la délégation canadienne comprenait également le Ministre responsable du Haut-Commissariat à la Jeunesse aux Loisirs et aux Sports du Québec ainsi que des représentants du Nouveau-Brunswick et de l'Ontario.

La Conférence a étudié et approuvé plusieurs des recommandations soumises par des experts qui s'étaient réunis en commissions d'études au cours des mois précédents; ces recommandations touchaient aussi bien les problèmes d'harmonisation des politiques de formation de cadres de jeunesse et de sport que le rôle des médias dans la lutte contre la violence en matière de sport.

La conférence, à laquelle 18 pays membres étaient représentés, a de plus approuvé un substantiel programme d'activités pour 1979 auquel le Canada, par l'intermédiaire de l'ACDI, apportera un appui financier important. La contribution canadienne portera sur six des seize projets retenus pour 1979, dont un stage d'information médico-sportive, un colloque sur le rôle de la presse dans le développement du sport et un chantier de jeunes au Bénin. Cet apport financier s'ajoute au programme de bourses d'études déjà établi dans le domaine de l'éducation physique et destiné à des récipiendaires provenant de pays en développement, membres de la CONFEJES.

Le Québec, le Nouveau-Brunswick et l'Ontario contribuent individuellement ou de façon conjointe à la mise en oeuvre de cette programmation, tant financièrement que par le biais de cadres techniques au niveau de projets spécifiques.

Organisations non-gouvernementales

Le Canada encourage fortement la participation d'individus et d'organisations canadiennes aux activités des associations francophones internationales. Regroupant des représentants des professions libérales, culturelles et autres en vue d'établir des liens de coopération et d'entente mutuelle, ces associations ont contribué, pour une bonne part, au développement de la communauté francophone internationale.

L'événement d'importance en 1978 fut la création du Conseil international des radios-télévisions d'expression française (CIRTEF), le 21 juin 1978, lors de son assemblée constituante à Montréal. Les sociétés de radio-télévision canadiennes ont joué un rôle actif dans la fondation de cette association à laquelle ont adhéré 31 organismes de radio et de télévision. Le représentant de Radio-Canada, Monsieur Jean-Louis Arcand, fut choisi comme son premier secrétaire général. Lors de sa première rencontre au mois d'octobre, le Bureau du CIRTEF a adopté plusieurs projets concrets dont un dans le domaine de la formation qui sera mené conjointement avec l'ACCT.